

# COMMENT COTISER AU FONDS SOLIDAIRE DES PEP ?

### Les contributions sont libres

(à titre indicatif, nous proposons 2 € pour les élèves et 8 € pour les parents, professeurs, personnels de l'établissement)

### Comment faire?

**Collecte:** La plupart des établissements organise une collecte. Vous trouverez ci-joint (ou sur notre site internet [www.lespep01.org/Aides-financieres.html](http://www.lespep01.org/Aides-financieres.html)) un modèle de lettre aux parents que vous pouvez reprendre et distribuer auprès de vos élèves et des adultes de votre école ou établissement.

**Contribution forfaitaire:** Certains établissements versent une somme forfaitaire sur leur fonds coopératif mais dans la mesure du possible, il est préférable d'organiser un appel à participer au fonds PEP dans l'esprit de solidarité qui nous anime.

**Quel qu'en soit le montant, toute collecte ouvre droit à bénéficiaire d'une aide.** Cependant, c'est le montant récolté sur l'ensemble du Département qui détermine la grille d'attribution des aides. Grâce à vous chaque année, environ 600 élèves bénéficient d'une aide des PEP.

### Quand verser votre participation ?

Vous pouvez le faire tout au long de l'année. La plupart des établissements organise leur collecte à la rentrée ou au cours du 1er trimestre. Même si vous n'avez pas encore cotisé, vous pouvez nous solliciter. Cependant, le versement de l'aide ne se sera effectif qu'à la réception de votre cotisation.

### A qui envoyer votre collecte ?

Nous vous recommandons d'adresser votre contribution directement à notre siège :

**LES PEP 01**

**Maison de l'Education - 7, avenue Jean-Marie Verne  
01 000 BOURG EN BRESSE.**

Enfin, pour faciliter la tâche de notre secrétariat, nous vous recommandons dans la mesure du possible de regrouper vos cotisations sur **un seul chèque libellé à l'ordre des PEP 01.**

**La contribution au fonds solidaire PEP est un acte volontaire, basé sur un esprit de solidarité entre tous les établissements scolaires publics du département.**

**L'ensemble des sommes recueillies alimente un fonds qui est redistribué sous forme d'aides aux élèves des établissements participants.**

